



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

Promulgation des règlements # 117A-2017 et # 118A-2017

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement # 117A-2017 décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues et des équipements à neige et un emprunt au montant de 317 000 \$ a été adopté et a obtenu les approbations suivantes :

Présentation du projet de règlement : 6 juillet 2017

Avis de motion : 6 juillet 2017

Adoption du règlement : 17 juillet 2017

Approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble de la Ville : 27 juillet 2017

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :
19 septembre 2017

QUE le règlement # 118A-2017 décrétant des travaux à réaliser sur les équipements et bâtiment du réseau d'égout municipal et autorisant un emprunt de 62 000 \$ a été adopté et a obtenu les approbations suivantes :

Présentation du projet de règlement : 6 juillet 2017

Avis de motion : 6 juillet 2017

Adoption du règlement : 17 juillet 2017

Approbation des personnes habiles à voter du réseau : 27 juillet 2017

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 19 septembre 2017

QUE ces règlements peuvent être consultés durant les heures régulières du bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les règlements # 117A-2017 et # 118A-2017 entreront en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

DONNÉ à Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 27 septembre 2017.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page __ dans l'édition du 27 septembre 2017 du journal L'Accès le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville et diffusée sur le site Internet municipal à la date précitée.

Judith Saint-Louis